



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Marne**

A-SH

Adaptation et Scolarisation des élèves en Situation de Handicap

Réf : OC/NB/0482/2021-2022

Affaire suivie par :

Olga Couvert

Tél : 03 26 69 07 30

Mél : ce.0511098s@ac-reims.fr

Châlons-en-Champagne, le 10 juin 2021

7, rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale de la Marne
Mesdames et messieurs enseignants d'ULIS, de
SEGPA, d'ESMS
S/C de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement et directeurs des ESMS

Objet : Formations d'initiative nationale –ASH- 2021.2022

Réf. : NOR : MENE2113476C

Circulaire du 20-5-2021

MENJS - DGESCO A1-3

Madame, monsieur,

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, inter académique ou national.

Cette offre est consultable dans le bulletin officiel n°22 du 3 juin 2021 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40374

Au sein du département, 4 modules de formation d'initiative nationale sont proposés :

N° 21NDGS6020

Neurosciences, sciences de l'éducation et pédagogie : quels apports, quelles pratiques pour une école inclusive?, 25 heures, pour enseignants spécialisés et non spécialisés 1^{er} et second degré.

N° 21NDGS6039

Scolariser un élève porteur d'autisme en maternelle ou élémentaire, 27 heures ; Professeurs des écoles exerçant en écoles maternelles ou élémentaires.



ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 21NDGS6058

Scolariser un élève présentant des troubles du comportement ; 24 heures, pour professeurs des écoles exerçant en écoles élémentaires.

N° 21NDGS6072

Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves Dys. ; 25 heures, pour enseignants du 1^{er} degré, titulaires ou non du CAPPEI, conseillers pédagogiques

Les enseignants qui souhaitent postuler à ces modules de formation doivent remplir la fiche d'inscription jointe à ce courriel et la remettre à leur IEN pour les candidats du premier degré et à leur chef d'établissement puis à leur inspecteur pour les candidats du second degré, ceci pour le **17 juin au plus tard**.

Toute candidature parvenue hors délai ou par une autre procédure, ne pourra être prise en compte


Bruno Claval

Etablissement :	Code postal
-----------------	-------------

Compléter une fiche par formation demandée

NOM - Prénom		Date de naissance
Téléphone- adresse mail administrative		Discipline enseignée - grade
		Titulaire CAPPEI ou équivalent OUI / NON <input type="checkbox"/> reçu CAPPEI <input type="checkbox"/>
Candidature(s) année(s) antérieure(s) non retenue(s)	Inscriptions antérieures avec intitulé du module et année de formation	
2019/2020	2019/2020	
2020/2021	2020/2021	

Choix (identifiant + Intitulé) : Exemple : 20NDGS6008 – Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles des apprentissages
thème :

Identifiant , obligatoire (débuté par 20NDGS):

Titre :

Avis et signature du chef d'établissement (pour les enseignants du premier degré affecté dans le second degré):
Nom du chef d'établissement :

Avis très favorable

Avis favorable

Avis défavorable

Après avis, le chef d'établissement (pour les PE affectés dans le second degré), adresse cette fiche, à l'IEN ASH ce.0511098s@ac-reims.fr, pour le **lundi 21 juin au plus tard**. Toute candidature arrivée hors délai ou par une autre procédure ne pourra être traitée.

Avis et signature de l'inspecteur de circonscription pour
(pour les enseignants du premier degré):
Nom de l'IEN :

Avis très favorable

Avis défavorable

Après avis, l'Inspecteur de circonscription retourne cette fiche à l'IEN ASH ce.0511098s@ac-reims.fr au plus tard le **lundi 21 juin 2021**.

Date d'arrivée à l'IEN ASH